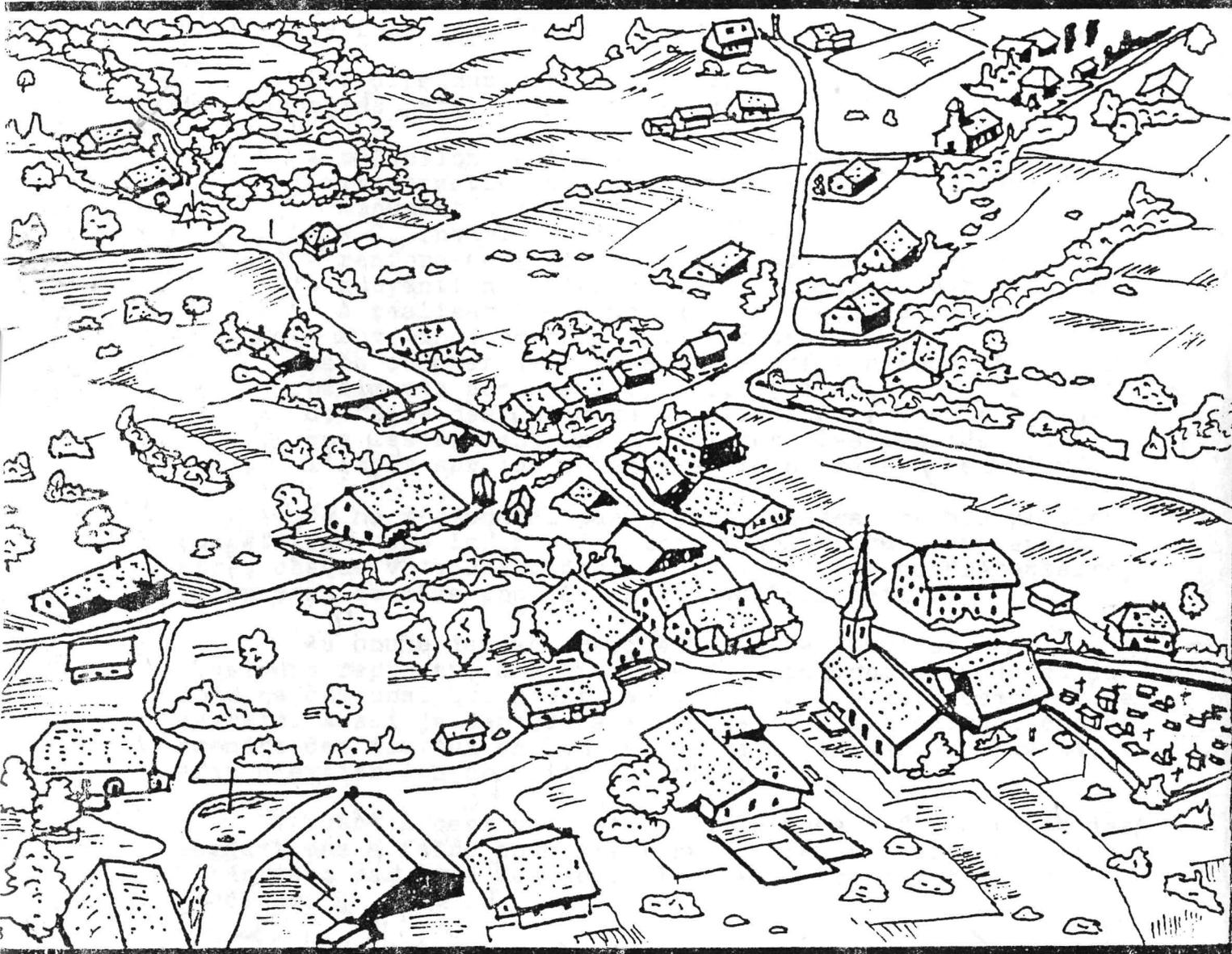


BULLETIN D'INFORMATIONS *Municipales* N° 4



- VUE GENERALE -

Chenelvier

1984

Le mot du Maire.

L'année 1983 a vu Monsieur Marcel HENISSE quitter son poste après 18 ans passés à la tête de la Commune. Monsieur NARDIN René l'a suivi en prenant sa retraite de secrétaire de Mairie en juillet dernier. Je les remercie encore une fois pour leur dévouement à la cause publique.

L'équipe municipale actuelle devra bientôt établir des priorités parmi les travaux qui sont à l'étude:

- réfection des clochers de l'église et du temple
- construction d'un hangar-incendie à coté du monument aux morts.
- W.C. intérieurs dans les écoles.
- renforcement électrique du quartier "La Neuvelle"
- subvention à l'Association Sportive pour l'aider à réaliser des douches au terrain de sports.
- auto-incinérateur intercommunal.

sans compter les travaux d'entretien courant (voirie bâtiments communaux,.....) Il est toujours difficile de faire des choix mais il le faudra d'autant plus que les subventions départementales dépendent de l'impôt sur les ménages et le nôtre est peu élevé.

Je ne m'étendrai pas plus longtemps sur ces problèmes budgétaires, une information individuelle vous parviendra après chaque vote des budgets (primitif, et supplémentaire, il en sera de même pour le compte administratif.)

Au cours de ces quelques mois de fonction, à plusieurs reprises, des problèmes se sont posés au sujet du domaine communal qui n'est pas toujours respecté comme il le devrait. Aussi je demande aux riverains, qui désirent entreprendre des travaux en limite, de me contacter auparavant, afin d'éviter des conflits inutiles.

Quant à ceux qui ont des doléances à formuler ou des suggestions à faire pour améliorer notre efficacité, qu'ils n'hésitent pas à me les soumettre, elles seront toujours étudiées.

Enfin avec tout le Conseil Municipal, je vous adresse mes meilleurs voeux de santé et de bonheur pour 1984

Henri CROISSANT.

- ETAT-CIVIL -Nos joies: NAISSANCES

- HENISSE Nicolasné le 4 février
- SCHMITT Jonathanné le 27 février
- GAUER Alixné le 3 mars
- BOREANIZ Charlinenée le 10 mai
- LOMBARD Catherinenée le 4 août
- ROY Loïcné le 7 octobre
- ABRY Tiphanynée le 12 octobre
- FRANCOIS Michelné le 21 octobre

MARIAGES

- Monsieur CALERO Christian
et Mademoiselle BRUCHON Nadine le 6 août
 - Monsieur PEUGEOT Sylvain
et Mademoiselle FOURTIER Béatrice le 5 novembre.
- FELICITATIONS AUX NOUVEAUX EPOUX.

Nos peines: DECES de

- Monsieur DROIT Charles le 23 mai
- Madame REBILLARD Yvonne épouse GERMAIN le 1er octobre
- Madame DUCRETTET Germaine épouse MOMIER le 1er novembre
- Monsieur FUNCK Raymond le 23 décembre
- Madame CERMIEN Yvonne épouse FUNCK le 23 décembre
- Mademoiselle FUNCK Nicole le 23 décembre
- Monsieur FUNCK Jean-Michel le 25 décembre

Aux familles éprouvées par ces deuils, nous adressons nos sincères condoléances.

RENSEIGNEMENTS UTILES:- MAIRIE:-

Le secrétariat de la Mairie est ouvert le:

- mardi de 9 h à 11 h 30
- jeudi de 14 h à 16 h
- samedi de 9 h à 11 h 30

Le Maire assure une permanence tous les mercredis soirs de 18 h à 20h

- TRANSPORTS COLLECTIFS:-

deux lignes régulières desservent la commune.

- Ligne HERICOURT-LURE (transport STABE)
Tous les mardis sauf jours fériés
Passage à CHENEBIER (MAIRIE) à 7 h 20 retour à 12 H 40

→ Ligne FAYMONT-HERICOURT-BELFORT.

jour	arrêt CHENEBIER Mairie	arrêt CHENEBIER croisement	Retour Mairie
mercredi	8 h 05	8 h 10	11 h 45
samedi	13 h	13 h 05	17 h 35

- INFORMATIONS DIVERSES:-1) Aux propriétaires riverains de tous cours d'eau :

Ils sont tenus par l'arrêté préfectoral du 30 août 1956 " remis à jour " en 1983, de nettoyer le lit et les berges en élaguant les souches et en enlevant tout ce qui gêne l'écoulement des eaux.
ces travaux doivent être réalisés tous les ans avant le 10 avril.

2) Aux retraités:

Une permanence est ouverte tous les mps à HERICOURT pour:
LES RETRAITES SECURITE SOCIALE: les 2ème et 4ème mardi de 14 à 17 h à la Caisse Primaire.
LES RETRAITES COMPLEMENTAIRES: en Mairie d'HERICOURT (entrée Commissariat) de 14 à 16 h 30 le 2ème mardi du mois.

3) Aux nouveaux habitants:

Bienvenue dans notre village à :

- Monsieur et Madame GEORGES
- Monsieur et Madame HEINRICH
- Monsieur et Madame NOWINSKI
- Monsieur MOMIER
- Monsieur et Madame PEROZ
- Monsieur et Madame SAINT-VOIRIN
- Monsieur et Madame TISSERAND
- Monsieur et Madame WUILLEMIN

et leurs enfants.....

LE CONSEIL MUNICIPAL

LE MAIRE : -Henri CROISSANT

LES ADJOINTS : -André ROY
-Michel GOUX
-Gérard PIERRE

LES CONSEILLERS : -Jacques ABRY
-Odette BERTINELLI
-Jacques BOISAUBERT
-Serge BOURQUIN
-Claude BRESSIN
-Odette GRAFFE
-Joël HENISSE
-Lionel HENISSE
-Serge METTETAL
-René MULLER
-Stanislas SALOMON

LA SECRETAIRE :-Béatrice BIELMANN

LE PERSONNEL COMMUNAL :-Yvette BORINA
(Ménages)
-Nelly FAIVRE
(Cabine téléphonique)
-Yvette SALOMON
(Courrier municipal)
-Jean GRAFFE
(entretien général, cantonnier)

REPARTITION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

au sein des différentes commissions

BATIMENTS COMMUNAUX: Jacques BOISAUBERT-Claude BRESSIN

Michel GOUX-Stanislas SALOMON

VOIRIE-RESEAU EDF: Joël HENISSE-Lionel HENISSE

Michel GOUX-René MULLER

FORETS: Jacques ABRY-Serge BOURQUIN-Lionel HENISSE

Serge METTETAL-René MULLER

RESEAU D'EAU ET FONTAINES: Jacques ABRY-Serge BOURQUIN-

Serge METTETAL-Gérard PIERRE-André ROY

BUDGET-INFORMATION: Jacques BOISAUBERT-Michel GOUX

Gérard PIERRE-André ROY

COMMISSION COMMUNALE CONTRE LES CALAMITES AGRICOLES:

Joël HENISSE-Christian ROY - Gilbert ABRY

CES HERICOURT: René MULLER-Stanislas SALOMON

SICTOM (auto-incinérateur): Serge BOURQUIN-Gérard PIERRE

MAISONS FORESTIERES DE CHAGEY ET FRAHIER:

Claude BRESSIN-Serge METTETAL

COMMISSION DES FETES: Jacques ABRY-Odette BERTINELLI

Stanislas SALOMON

BUREAU D'AIDE SOCIALE: Henri CROISSANT; Président

Odette BERTINELLI-Michel GOUX-Odette GRAFFE-André ROY

(délègués du CM)

Olga METTETAL-Renée ROY-Ginette ABRY-Marcel HENISSE

(délègués de l'administration)

COMMISSIONS DES IMPOTS:

Titulaires: ABRY Gilbert-CROISSANT Fernand-LODS Albert

HENISSE Marcel-HUET René-GOUX Jacques (Etobon)

Suppléants: BELOT Robert-NARDIN René-RUE René

DUCOTEY Germain-FAIVRE André-KLOPFENSTEIN René (Etobon)

REVISION DE LA LISTE ELECTORALE:

René NARDIN

André PIERRE : délégué du président du Tribunal de Grande Instance.

La Bataille de la Lizaine.

15 et 16 janvier 1871

Dans le bulletin d'informations municipales n° 3 de 1983 nous relations l'arrivée des troupes du général BOURBAKI venues pour débloquent BELFORT assiégé depuis plus de cent jours, et particulièrement de la Division du général CREMER partie de LURE à six heures du matin le 15 janvier 1871 pour occuper une position dominante entre CHAGEY et CHENEBIER après avoir parcouru les 22 kilomètres en empruntant des chemins vicinaux par l'4° de froid " Réaumur " avec de l'artillerie.

Par suite d'une colossale erreur de notre Etat-Major, nos troupes de l'aile gauche du dispositif, à savoir la 1er Division PILATRIE et la troisième Division BONNET qui marchent en deux colonnes sur CHAGEY et qui auraient dû tourner les positions Prussiennes par leur droite, viennent donner presque en plein contre les formidables défenses du MONT-VAUDOIS, dont les grosses pièces les accablent de leur feu,

L'infanterie rentre aussitôt dans les bois et l'artillerie Française engage une lutte inégale avec les pièces de siège ennemies à gauche et au sud de COUTHENANS deux batteries sont réduites à ne pouvoir maintenir en ligne que deux pièces chacune après deux heures de combat. Seules deux batteries de la réserve du 18 Corps soutenus par quelques bataillons canonrent encore le MONT-VAUDOIS depuis le dessus de LUZE.

Vers deux heures ce 15 janvier, la première et la troisième Division se jettent sur CHAGEY fortifié par les Allemands, après un combat violent elles s'emparent seulement de quelques maisons, mais l'artillerie qui prend d'écharpe nos troupes les force à reculer.

Pendant toute cette journée du 15 janvier, la Division CREMER s'est mise en place, mais arrivée trop tard en ligne, pour pouvoir attaquer les troupes Prussiennes en même temps que les troupes placées à droite et au centre qui attaquaient elles-mêmes MONTBELIARD-HERICOURT, on a voulu y voir la cause principale de notre échec aux journées de la Lizaine.

Sans nier qu'il eût mieux valu que nos attaques fussent simultanées, car cette offensive générale, sur 15 à 20 kilomètres de longueur, pouvait agir sur le moral de l'ennemi et amener une défaillance sur quelque point de la ligne " Tout arrive à la guerre " Il faut considérer que, fussent elles entrées en action dès la première heure, nos troupes n'en venaient pas moins de se heurter à de formidables obstacles et la cause de notre échec a été surtout dans le fait d'avoir jeté nos soldats sur ces obstacles qu'il était si facile de tourner, quand on constate la rigueur que va déployer l'intrépide Division PENHOAT contre CHENEBIER qui va s'ouvrir, malgré les fortifications qu'elle a devant elle le chemin de BELFORT.

Vers huit heures du matin le 16 janvier 1871, la Division PENHOAT quitte BELVERNE, elle arrive à ETOBON vers onze heures " l'ennemi s'étendait sur les mamelons du village de CHENEBIER, et en partie dans le bois des EVAUX, écrit l'amiral PENHOAT dans son journal des marches. Il y avait deux fortes batteries au pied du bois, à gauche du cimetière protestant de CHENEBIER et une autre sur un plateau en avant de la position du village appelé " La Caroline ". Celle-ci prenait à revers les positions de la Division CREMER placée à notre droite, et nous menaçait de front."

Les pièces Françaises prennent position sur le plateau au sud d'ETOBON et engagent le feu au bout de deux heures d'une violente canonnade la Division PENHOAT attaque le village de CHENEBIER, le 12^{ème} Bataillon de Chasseurs et un Bataillon du 92^{ème} l'abordent de front, tandis que deux Bataillons du 92^{ème} et deux du 52^{ème} passent par la route de RONCHAMP pour tourner l'ennemi par sa droite, En même temps le Général CREMER lance contre la gauche des Allemands, le 86^{ème} soutenu par le Bataillon de la Gironde que conduit le Colonel PONLLET.

Menacé de tous côtés, le Général DEGENFELD télégraphie au général WERDER pour demander du secours, et ne reçoit que cette laconique réponse " Renforts impossibles ". A quatre heures un quart, le Général Allemand évacue CHENEBIER occupé aussitôt par la Division PENHOAT et se replie sur FRAHIER.

.....
Les Armées de l'Est.

- SCOLARITE -I*) EFFECTIFS.

Maternelle intercommunale de FRAHIER : 6 élèves
Ecole Primaire: 61 élèves
Collège.....: 50 élèves

2*) ACTION COMMUNALE.

Fournitures scolaires (école primaire) : 7663 Fr
Subventions - Noël des enfants: 2100 Fr
- Piscine.....: 1000 Fr
Participation aux frais de gestion du
Collège Pierre et Marie CURIE.....: 44954 Fr

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR 1983.

.....
- Amicale des Sapeurs Pompiers.....: 1500 Fr
- Association Sportive.....: 1000 Fr
- B.A.S. (Bureau d'Aide Sociale).....: 3000 Fr
- CHENEBIER-ANIMATION.....: 1200 Fr
- Coopérative Scolaire: 3100 Fr

-Renforcement du réseau électrique quartiers "LES VERNES"- "BOIS-BATTU"- "PATIS"	310.000 F
-Réfection de la voirie Communale	
Route du lotissement	43.800 F
Chemin de l'Eglise	24.300 F
-Aménagement du dépôt d'ordures et curages de fossés	10.600 F
-Terrassements divers	14.200 F
-Elagage des voies Communales	1.300 F
-Pose de deux panneaux "CHENEBIER"	1.460 F
-Travaux Salle de classe CM1 et CM2	
4 fenêtres remplacées	12.049 F
boiserie en bas des murs	3.300 F
peinture	6.500 F
-Réparations des conduites d'eau	19.000 F
-Pose d'une bouche à incendie "LA NEUVELLE"	9.200 F

AIDE SOCIALE

Cette année, la Commune a versé 30.982 Francs au département pour sa participation aux dépenses de l'Aide Sociale.

Sur le plan local, le Bureau d'Aide Sociale a trois missions essentielles. (décret du 2 février 1955):

- Constitution des dossiers de demande d'aide légale.
- Gestion de l'action sociale Communale.
- Coordination de toutes les activités d'entr'aide menées sur le plan local.

Grâce à vos dons (vêtements, jouets), la vente du samedi 10 décembre a rapporté la somme de 840 Francs.

Ce qui a permis d'offrir, avec la participation financière de la Commune un bon d'achat de 90 Francs aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Votre générosité fut si grande que le stock important de vêtements permettra une nouvelle vente au printemps (avec une publicité plus large). Encore Merci.

RESEAU D'EAU

Comme chaque année, ce réseau d'eau donne des signes d'inquiétude:

- Débit parfois insuffisant à la source captée dans les bois du CHERIMONT sur le territoire de la commune d'ETOBON (débit moyen début décembre : 150 M3 par jour)
- Cassures fréquentes des conduites qui amènent l'eau au réservoir (5 en 1983)

Cependant, ces "manques d'eau" ne sont plus perceptibles par la plupart des usagers car depuis 1975, notre réseau est rattaché à la conduite du Syndicat des Eaux de CHAMPAGNEY alimentant HERICOURT.

Nous en profitons pour saluer l'heureuse initiative prise par la municipalité de l'époque.

En 1983, le fontainier Jean GRAFFE a dû ouvrir plus de 20 fois, la vanne de " CHAMPAGNEY ", nous avons acheté 7000 M3 pour la somme de 6290 Fr.

Le réseau des fontaines, malgré son grand âge (voir bulletin de 1982) donne entière satisfaction à peu de frais. C'est pourquoi, nos fontaines continueront d'être entretenues (celle du " Bois Battu " sera restauré en 1984), leur fleurissement sera également assuré par la municipalité et les Etablissements POTIEZ si une personne bénévole de chaque quartier s'engage à arroser les fleurs.

Le bilan financier de ce service s'établit ainsi pour 1983:

RECETTES : vente d'eau aux habitants = 40025,85 Fr

DEPENSES :

- Remboursements d'emprunts24727,31 Fr
- Achat d'eau au Syndicat "CHAMPAGNEY" 6290,20 Fr
- Fonds National Adduction d'Eau1688,05 Fr
- Taxe Agence de Bassin.....4887,67 Fr
- Travaux sur les réseaux.....11897,85 Fr
(borne incendie " La Neuvelle ")
- achat de compteurs.....1897,24 Fr
- achat de manchons.....6650,00 Fr

Total: 58038,32 Fr

Pour réduire en partie ce déficit le Conseil Municipal dans sa séance du 9 décembre 1983 a décidé d'augmenter le prix de la redevance payable en 1984, concernant l'eau potable de la manière suivante:

- redevance fixe: 50 Fr au lieu de 40 Fr
- prix du M3 : 1,20 Fr au lieu de 1 Fr

La précédente augmentation datait du 1 octobre 1979.

10. Le projet auto-incinérateur ?

— Le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM.) réuni le 12 février 1983 procéda 1°) à l'élection

- du Président : Monsieur VUILLEMOT (Maire d'ECHENANS)
- du vice Président : Monsieur MARION (Municipalité d'HERICOURT)
- d'un secrétaire : Monsieur DEMET (TREMOINS)

2°) Le Président mit aux voix les délibérations du 20-II-82, relatives à la construction de l'Auto-Incinérateur M.F.40 et à la signature du marché:

- Implantation à ECHENANS
 - Poursuites du dossier d'impact et enquête d'utilité publique.
 - Participation provisoire des communes fixée à 10 Fr par habitant
- Toutes ces délibérations ont été adoptées.

— Les élections de mars 1983 ont modifié des structures municipales, en particulier celles de la municipalité d'HERICOURT qui participa d'abord avec réticence au projet. De ce fait, le comité réuni le 17 mars confirmera - VUILLEMOT à la Présidence mais élira

- Monsieur SCHARF (HERICOURT)
- et Monsieur RIDART (ETOBON) secrétaire .

— En juillet- août l'enquête publique piétine, elle se terminera néanmoins le 18 août avec :

- Le rapport du commissaire enquêteur favorable
- l'O.N.F. dossier défavorable
- La comité départemental d'hygiène dennera sa réponse courant octobre : défavorable.
- La direction départementale de l'équipement (D.D.E.) réponse défavorable .

— Le 3 novembre 1983 à la Sous-Préfecture de LURE une réunion dite " d'information " avec la présence des représentants des administrations avait pour objectif de faire renoncer les élus au choix de l'auto-incinérateur.

— Le lendemain 4 novembre : une motion signée par les Maires du canton, concernés par le SICTOM, notifia clairement leur solidarité et leur détermination en faveur du projet.

— Le Préfet Commissaire de la République de la Haute-Saône, par arrêté du 5 décembre, refusait au syndicat l'autorisation de construire et d'exploiter l'auto-incinérateur choisi en fonction:

- Des avis recueillis à l'enquête publique.
- D'un document versé au dossier d'enquête par l'Association des habitants d'ECHENANS et des environs pour la qualité de la vie, créée pour combattre le projet auto-incinérateur.

— A noter un fait important: Le Conseil Municipal d'HERICOURT après étude approfondie du dossier et visite à un auto-incinérateur M.F.40 en fonctionnement, prit une position nette et définitive en faveur du projet.

Le comité élargi aux Maires se réunira à nouveau le 17 décembre 1983, pour analyser l'arrêté préfectoral du 5 décembre et étudier les actions futures à mener. Il décida la poursuite du programme prévu. (voir article de presse du 17 janvier 1984) c'est à dire la construction de l'auto-incinérateur.

Suite à un arrêté du préfet de Haute-Saône donnant un avis défavorable sur le projet de construction d'un auto-incinérateur sur le territoire de la commune d'Echenans, présenté par le syndicat intercommunal pour le traitement des ordures ménagères (SICTOM), une délégation composée de MM. Vuillemot, président, maire d'Echenans, Scharf, adjoint au maire d'Hericourt, Bernardin, maire de Couthenans, Ridard, maire

d'Etobon, et qu'accompagnait le député maire d'Hericourt, M. J.P. Michel, avait été reçue en préfecture.

Il s'agissait d'obtenir, d'une part, du préfet l'annulation de l'arrêté pris en ne tenant compte que de l'avis des administrations, et sans que les élus aient eu au préalable connaissance de leurs conclusions.

D'autre part, les motivations contenues dans l'arrêté prêtant à contestation, la

délégation se proposait, dossier à l'appui, d'exposer son point de vue.

Or, contrairement à ce qu'espéraient les délégués, ils n'ont pas été reçus par le préfet, qui était absent, mais par le secrétaire général de la préfecture et l'audience a tourné court: rien n'était changé.

En raison de cette attitude, le bureau du SICTOM

«considère que cette entrevue confirme la nécessité absolue de refuser le «diktat» de certains fonctionnaires... et décide à l'unanimité d'appliquer les

décisions prises par le comité syndical, lors de la réunion du 17 décembre 1983, à savoir la poursuite en toute responsabilité du programme prévu.

— En conclusion: nous tenons à exprimer ici notre déception en posant les questions suivantes:

- Pourquoi un auto-incinérateur du type M.F.40. fonctionnant dans plusieurs départements ne serait-il pas valable dans notre canton ?
- Pourquoi un tel acharnement de la part des responsables des administrations à vouloir boycotter notre projet alors que:
 - * Un auto-incinérateur construit sur la commune de St GERMAIN commence à fonctionner.
 - * Notre projet suprime treize décharges soit-disant "contrôlées" qui polluent inévitablement l'eau et l'environnement.
 - * L'appareil proposé ne récupère pas d'énergie, ceci est vrai mais fort heureusement il n'en consomme pas.

— Rappelons enfin que l'usine de traitement du district urbain du pays de MONTBELIARD (où certains responsables voudraient nous rattacher) monstre mécanique, dévoreur d'énergie produit des boulets invendables à cause de leurs prix de revient.

— Nous terminerons ce rapport d'activités par le budget de notre commune concernant les ordures ménagères pour 1983.

RECETTES:	DEPENSES:
Redevances : 8190 Fr	- transport.....5400 Fr
	- Participation SICTOM;.....5480 Fr
	- Remblaiement de la décharge par Ets PERNIN.....1067 Fr
	- Achat, pose de tuyaux et remblaiement par Ets MARCONOT7597 Fr
	Total 19544 Fr

DEFICIT : 11354 Fr

Lors de la séance du 9 décembre, le Conseil Municipal a voté une augmentation de:

- 20 Fr pour les ménages et de 10 Fr pour les personnes seules.
- Ce qui porte cette redevance pour l'exercice 1983 à
- 80 Fr pour les ménages (quelque soit le nombre de personnes) et à 40 Fr pour les personnes seules .

COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

I DÉPENSES :

Dépenses et fournitures	-	-	-	7 878
Frais de personnel	-	-	-	148 541
Impôts et taxes	-	-	-	37 469
Travaux et services extérieurs	-	-	-	36 511
Participations et contingents	-	-	-	75 032
Allocations - subventions	-	-	-	13 994
Frais de gestion générale	-	-	-	43 961
Frais financiers	-	-	-	22 296
Charges exceptionnelles	-	-	-	557
Prélèvement pour dépenses d'investissement				101 448
				<u>487 687</u>

II RECETTES :

Produits de l'exploitation	-	-	-	48 298
Produits domaniaux	-	-	-	201 042
Recouvrements - subventions	-	-	-	5 470
Dotation globale de fonctionnement	-	-	-	230 044
Impôts indirects	-	-	-	4 872
Contributions directes	-	-	-	87 840
Produits antérieurs	-	-	-	170 648
				<u>748 216</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT :

I DÉPENSES :

Déficit d'investissement reporté	-	-	-	101 448
Remboursements d'emprunts	-	-	-	13 592
Acquisition de biens	-	-	-	51 935
Travaux de bâtiment et de génie civil	-	-	-	416 275
				<u>583 250</u>

II RECETTES

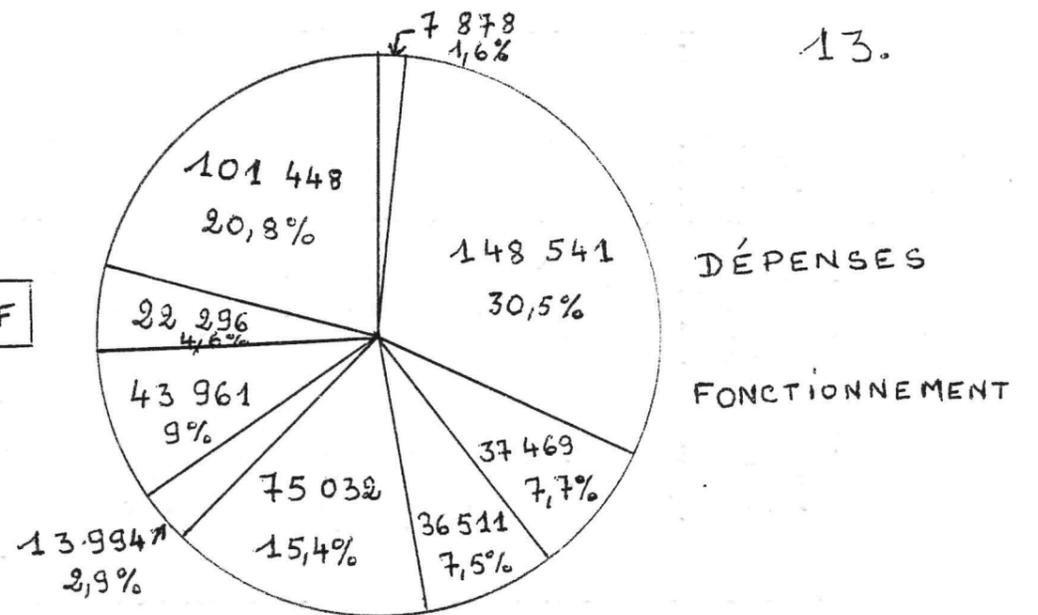
Subventions d'équipement	-	-	-	181 414
Prélèvement sur recettes de fonctionnement				101 448
Participation à des travaux d'équipement				26 327
Vente de terrains communaux	-	-	-	4 680
Facturation de travaux	-	-	-	6 874
				<u>320 743</u>

BALANCE GÉNÉRALE

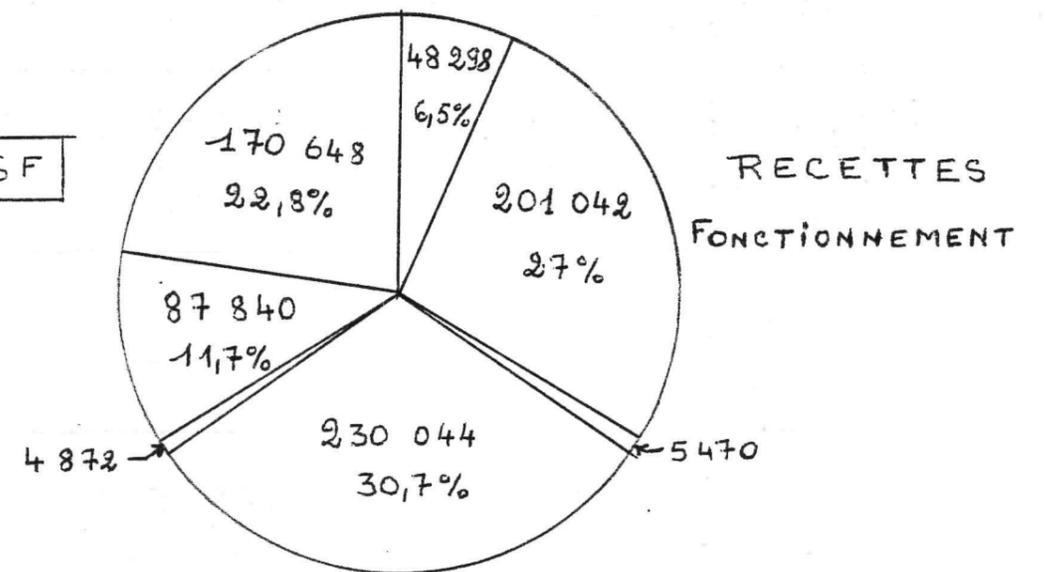
DÉPENSES :	1 070 937	} EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE :
RECETTES :	1 068 959	
RESTES A RÉALISER :	25 026	

E 1982

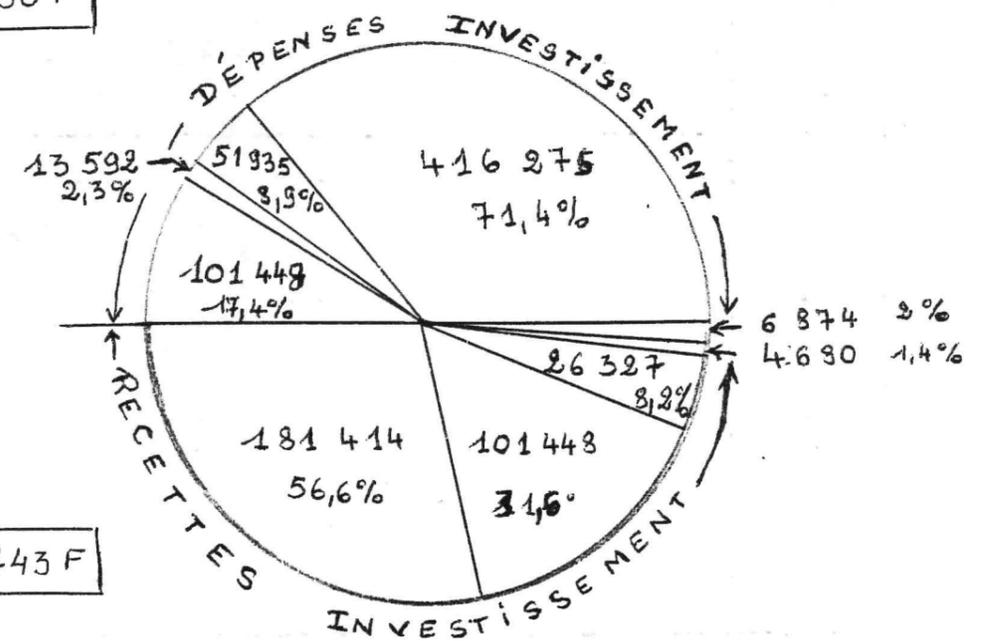
487 687 F



748 216 F



583 250 F



320 743 F

CANTON D'HERICOURT

COMMUNES	Population	Superficie ha	Produit des con- tributions directes	Charge fiscale par habitant	Impôt sur les ménages par habitant	Dette par habitant	Prix de l'eau	
							Redevance fixe	au m3
BELVERNE	134	615	57.151	426,50	196,45	224,41	30,00	0,40
BREVILLIERS	567	647	88.092	155,37	152,64	891,10	50,00	1,65
CHAGEY	567	699	199.577	351,99	292,24	1.989,23	50,00	1,80
CHALONVILLARS-MANDREVILLARS..	1.137	1.069	231.596	203,69	269,90	1.565,87	60,00	1,30
CHAMPEY	765	1.129	190.732	249,32	201,06	1.844,75	60,00	0,53
CHAVANNE	176	232	37.774	214,63	163,92	397,93	176,00	3,73
CHENEBIER	546	904	96.917	177,50	87,29	577,19	40,00	1,00
COISEVAUX	171	419	45.694	267,22	295,45	1.199,51	120,00	1,20
COURMONT	86	638	68.100	791,86	515,80	4.124,09	-	-
COUTHENANS	690	164	163.289	236,65	210,83	1.832,72	40,00	1,00
ECHENANS	413	544	90.077	218,10	248,10	396,40	60,00	1,30
ETOBON	230	1.126	40.518	176,17	92,50	1.341,90	30,00	1,00
HERICOURT-BUSSUREL-BYANS.....	10.082	1.801	6.895.000	683,89	520,38	2.127,44	100,00	2,56
LOMONT	407	1.135	85.414	209,86	125,37	221,11	40,00	0,80
LUZE	565	1.069	122.550	216,90	212,88	1.792,12	100,00	2,50
SAULNOT-CORCELLES-GONVILLARS.	707	2.673	195.000	275,81	166,80	1.354,01	60,00	1,00
FAVEY	360	296	80.604	223,90	198,51	1.657,87	100,00	2,70
TREMOINS	316	403	72.969	230,91	228,23	2.680,54	176,00	3,73
VERLANS	120	164	25.841	215,34	286,79	1.277,60	176,00	3,73
VILLERS-sur-SAULNOT	104	237	33.009	317,39	161,49	867,74	176,00	3,73
VYANS-le-VAL	384	332	80.006	208,35	256,28	2.237,00	100,00	2,00

— VIE ASSOCIATIVE. —

A CHENEBIER, de nombreuses associations participent à l'animation du village:

- Amicale des Sapeurs Pompiers.
- Association Communale de Chasse.
- Association Culturelle.
- Section des Anciens Combattants.
- Coopérative Scolaire.
- CHENEBIER Animation.
- Association Sportive.

La municipalité met à leur disposition le local communal construit bénévolement, dont elle a amélioré le confort, par l'achat de 40 chaises. La cuisine commence à être fonctionnelle (mise en place d'un grand buffet, achat d'un cuisinière à gaz neuve). Elle pourra le devenir entièrement si les Associations décident d'organiser ensemble les feux de la Saint Jean.

Certaines Associations présentent, ci-après, leurs activités. Nous leur laissons la parole.

— — — — —
ASSOCIATION CULTUELLE.

Le goûter des Anciens.

27 seulement sur les 39 attendus ont participé le II décembre dernier au goûter des personnes du 3ème âge qui eut lieu à la salle communale bien chauffée pour cette occasion. Les manquants par suite de maladie pour la plupart, ont été visités la semaine suivante et ont reçu chacun leur part de gâteaux et de friandises.

L'absence de notre chanteur a été beaucoup regrettée, Olga a, toutefois bien divertit la petite assemblée avec ses contes en patois.

Que Monsieur le Maire et son premier adjoint, ainsi que Monsieur l'abbé TOURNIER (qui nous a fait bien rire lui aussi) soient remerciés de leur présence.

A rappeler que la vente paroissiale qui a eu lieu le 3 juillet 1983, a connu un grand succès. Que tous les membres bénévoles qui ont aidé à ce succès soient également remerciés par l'intermédiaire de ce bulletin.



SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS DE CHENEBIER

Comme chaque année, 1983 a permis aux anciens combattants et sympathisants de se rencontrer plusieurs fois dans le courant des saisons; joies et peines marquèrent profondément notre association.

Fin 1982, nous perdions notre camarade Georges METTEY, ancien d'Indochine.

Le 25 mars 1983, un autre camarade DROIT Charles, ancien du Maroc disparaissait, ainsi que notre ami Paul SALVADOR de Frahier qui nous quittait huit jours plus tard.

Au début de cette nouvelle année 1984, chacun de nous à une pensée pour eux. Adieu Amis !...

La grande "faucheuse" passe, malgré cela nous devons continuer le Chemin "Unis comme au front"...

Notre sortie annuelle du 15 Mai 1983 à Passavant la Rochère, fut je pense, agréable, le repas et l'ambiance exceptionnelle donnèrent à cette journée un caractère particulier avec le "ballotage" du transport... Une bonne journée passée ensemble.

Le repas du 12 novembre 1983, la soirée dansante ne manquèrent pas d'animation avec notre sympathique "Milo" à l'accordéon, et son fils à la batterie... pourtant un coin sombre dans cette soirée, l'absence de nos camarades, HUET René, CROISSANT Fernand ainsi que notre cher Président René NARDIN qui était malade; actuellement, le voici de nouveau sur pieds, le printemps nous le redonnera solide comme un chêne à notre prochaine sortie en "joli mois de mai".

Nous remercions la grande participation des habitants du village et des environs au défilé du 11 novembre; remercions en particulier nos sapeurs et les officiels ainsi que les Ets POTIEZ pour les fleurs.

Fidèles, nous nous retrouverons à la "Fête de la Victoire" de 1945 le 8 mai.

L'effectif des Anciens Combattants de Chenebier comprend 46 personnes dont plusieurs membres sont de différentes communes avoisinantes Echavanne, Etobon, Frahier, Errevet, Evette-Salbert, Belverne, forment avec Chenebier le fleuron de notre association qui rappelons nous, fut fondée sous NAPOLEON, donc la plus vieille de France...

Le secrétaire

COOPERATIVE SCOLAIRE.

Pour 1984, notre école a déjà quelques projets qui viendront s'ajouter à ses activités traditionnelles:

* SPECTACLE:

Magie, mystère, ventriloquie avec le groupe " LES ANDELYS " et en première partie le chanteur Ht Saônois " DARNNEVILLE " ce spectacle aura lieu dans la salle communale le II Février 1984 à 20 heures 30.
 Prix des places : 130 Fr pour les adultes.
 20 Fr pour les enfants.

* VOYAGE ADULTE :

Les 8 et 9 juillet un voyage adulte vous sera proposé avec comme but:
 - Visite des châteaux de la Loire, principalement, CHENONCEAUX, BLOIS, CHAMBORD.
 - Un spectacle son et lumière sera prévu le samedi soir.
 - La traversée de ces régions vinicoles nous obligera à faire une halte dans une de leurs caves. Laquelle? Nous attendons vos suggestions.

Les autres activités ont repris leur place dans l'année scolaire.

* VIEUX PAPIERS: leur ramassage se poursuit. (Vous pouvez continuer à les empiler au fond du garage de l'école de Monsieur CROISSANT.)
 En octobre 1983, 4 tonnes 300 ont été ramassées.

* NOEL: Le traditionnel cadeau a été remplacé par une séance de cinéma à BELFORT où les élèves ont pu voir " Blanche Neige et les sept nains ".

* BIBLIOTHEQUE: A partir de février 83 la bibliothèque est devenue un dépôt communal qui fonctionne avec la bibliothèque centrale de prêt de VESOUL. Cette bibliothèque comprenant des livres récents (romans, documentaires, policiers, livres pour enfants) est ouverte :
 - le lundi de 16 h 30 à 17 h 15
 - le samedi de 11 h 30 à 12 h 15
 et pendant les vacances:
 - Le samedi de 10 h 30 à 12 heures et tous ces livres vous sont prêtés gratuitement.

.....

* U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)

- Tennis de table: Ce virus ayant atteint plusieurs écoles proches (ROYE, CLAIREGOUTTE) les rencontres en seront facilitées.

- Foot à 5 : Une équipe minimes est engagée dans les tournois prévus.

* KERMESSE:

La kermesse scolaire aura lieu les 10 et 11 juin au centre du village avec de nouvelles attractions.

ACTIVITE PISCINE:

25 enfants de CHENEBIER, 15 d'ECHAVANNE et 17 d'ETOBON sont inscrits cette année pour suivre les séances de natation de 18 à 19 heures à la piscine des Résidences de BELFORT.

Comme les années précédente c'est la Société WESSILEFF d'HERICOURT qui assure d'une façon très régulière le transport des enfants.

Cette année l'effectif des tout petits ayant augmenté les parents qui désirent participer à l'encadrement des enfants sont les bienvenus.

Le déficit financier est comblé par l'apport des subventions des différentes communes et coopératives scolaires

Si le bilan financier est positif en fin d'année, une ou plusieurs séances gratuites seront offertes en juin.

ASSOCIATION SPORTIVE DE CHENEBIER
=====

L'année 1983 a vue notre équipe fanion se maintenir en première division.
Pour 1984, le Comité souhaite avoir plus de supporters pour finir la saison à un rang honorable.

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Le 26 MARS 1983, était élu un nouveau comité formé comme suit :

<u>PRESIDENT D'HONNEUR</u>	CROISSANT	Henri
	DAREY	Marcel
<u>PRESIDENT</u>	ABRY	Francis
<u>VICE PRESIDENT</u>	MIOTTO	Paul
<u>TRESORIER</u>	GIRARD	Claude
<u>SECRETAIRE</u>	ROY	Jean
<u>MEMBRES ACTIFS</u>	CLAUDEL	Claude
	CLAUDEL	Christophe
	SEGUIN	Ginette
	MIOTTO	Bruno
	LEMERCIER	Philippe
<u>ARBITRES</u>	DUCOTÉY	Alain
	HENISSE	Jean-François

.../...

EFFECTIFS

L'A.S Chenebier est composée de 48 Joueurs plus 6 Dirigeants, le tout se décompose comme suit :

- Trois Vétérans
- Huit Juniors
- Trois Pupilles
- Vingt Séniors
- Treize Minimes
- Un Poussin

Le Club étant encadré par les Six dirigeants cités plus haut.

GENERALITES

L'Equipe première joue actuellement en 1ère Division et a bien du mal à se sortir du bas du tableau.

Le maintien reste comme l'année passée, l'objectif numéro un du club.

L'Equipe réserve joue en 2ième Division et réalise un parcours honnête. Gageons qu'à la fin du championnat, son classement sera dans la première moitié du tableau.

L'Année en cours, le club possède deux équipes minimes à 7, ce qui n'est pas si mal pour une localité comme la notre ; les résultats s'améliorant au fur et à mesure des rencontres.

Des entrainements se déroulent chaque semaine :

- Le Mardi et le Jeudi à 17 H 30 pour les Séniors et Vétérans.
- Le Mercredi à 17 H 15 pour les Minimes.

PROJETS

Des plans de douches dans les vestiaires ont été conçus. Nous espérons que pour ces travaux, tous les membres du club se sentent concernés et qu'ils n'hésiteront pas à "retrousser leurs manches" pour participer à l'élaboration de ce projet.

D'autres améliorations sont au programme, notamment la construction d'une passerelle et la réfection en peinture de la main courante et des buts.

CHENEBIER ANIMATION

Comme les années antérieures **CHENEBIER ANIMATION** et toute son équipe d'Animateurs bénévoles continue ses activités :

- Activités régulières pour enfants, jeunes et adultes.
- Manifestations populaires.

Nous ne vous rappelons pas ce qu'est **CHENEBIER ANIMATION**, ni son rôle Socio-éducatif dans la cité, mais nous nous bornerons à vous annoncer ce que seront les distractions et activités hebdomadaires que nous vous proposerons en 1984 en souhaitant que toujours plus nombreux, vous participerez avec nous à l'animation de notre village.

1984

1 CINEMA au village

Avec l'aide du "Ciné Club de la Trouée" et le concours de H. BADET, nous vous avons proposé 7 films en 1983. Jusqu'aux vacances 1984, nous vous proposons, en plus du film Black-Jack passé le 20 janvier :

- Le 17 janvier 84 : YOL (Le voyage).
- Le 16 Mars 84 : L'écran magique.
- Le 6 avril 84 : Le loup solitaire (séance supplémentaire).
- Le 11 avril 84 : Les producteurs.

2 **Le mercredi 25 janvier**, nous avons invité cordialement les personnes de plus de 60 ans à venir passer un après-midi "**Galette des rois**" au local communal.

3 Ski de fond

La neige est au rendez-vous, la saison de ski de fond peut commencer avec des sorties en famille. A noter que 2 sorties en groupe sont prévues courant février et mars.



4 Le samedi 10 mars 1984 : BAL DE CARNAVAL



BAL DE CARNAVAL 1983

Préparez vous pour les différents concours de costumes, et de masques pour la nuit carnaval.

5 **Les FEUX DE LA St JEAN** seront réalisés cette année en inter-associations le samedi 23 juin 1984.

6 CONCOURS DE TAROTS

Le samedi 1er décembre 1984, avec de nombreux lots.

7 CHENEBIER ANIMATION espère par ailleurs pouvoir réaliser :

- 2 sorties pédestres.
- Peut être un Rally à la découverte de la Ht SAONE.
- Une soirée variétés.
- Une exposition champignons ceci en duo avec les écoles.



LES ACTIVITES HEBDOMADAIRES (pendant les périodes scolaires)

Couture Bricolage	Mme MONNERET	Mardi après-midi	14 à 17 h	Adultes
Musique	Mme HERNANDEZ professeur A. BADET	Madri soir	17 h à 18 h 18 h à 19 h	1er groupe 2ème groupe
Gymnastique	M. ROCHE prof. B. BOISAUBERT J. MULLER	Mercredi soir	20 h 30 à 21 h 30	Adultes > 16 ans
Ping-Pong	D. SALOMON A.FUNK G. PIERRE M. MAIRE	Mardi soir Mercredi soir Mercredi soir Vendredi soir	à partir 20 h 17 à 18 h 30 18 h 30 à 10 h à partir de 20 h	Jeunes de 13 à 18 ans Jeunes de - 13 ans Jeunes de 13 à 18 ans Entr. équipe+adultes

8 PING-PONG : Très bon débuts

Une équipe de Ping-Pong sous le contrôle de la Fédération Française de Tennis de Table participe au Championnat départemental 3.

Les résultats obtenus sont très encourageants, notre équipe se classant actuellement 4ème.

Bravo ! aux licenciés pour leurs résultats et leur régularité à l'entraînement.



En vous invitant comme l'Année dernière à passer agréablement le réveillon de la St Sylvestre, 1984-1985, CHENEBIER ANIMATION et son équipe en attendant de vous rencontrer vous présente ses meilleurs vœux pour 1984.

Le Président
G. PIERRE

Le Trésorier
J. BOISAUBERT

La Secrétaire
D. NARDIN

Après l'incendie qui s'est déclaré dans une HLM du canton, j'ai personnellement entendu diverses conversations donnant des interprétations erronées des causes de décès des victimes des incendies. Je n'ai pas souhaité alors intervenir pour éviter des débats polémiques.

Avec le recul nécessaire pour aborder un tel sujet, je vous propose une méditation sur l'enquête suivante :

Le Chef du Corps : E. GOUX

Cinq ans de feux

Cette enquête, réalisée par l'I.T.B.T.P., fut présentée au colloque « La recherche incendie et la réglementation » (1). Elle donne les scénarios d'incendies qui ont occasionné la mort d'une ou plusieurs personnes.

La Brigade des sapeurs-pompiers de Paris recueille depuis 1977 des informations complémentaires aux rapports d'intervention habituels, chaque fois qu'un sinistre a entraîné le décès d'une ou plusieurs personnes. Ces rapports internes sont établis avec soin, ce qui permet de les utiliser avec une certitude assez grande quant à la véracité des données recueillies (c'est rarement le cas dans ce type d'enquête).

L'exploitation de ces données confidentielles a été confiée à l'Institut technique du bâtiment et des travaux publics (I.T.B.T.P.) et financée par la Direction de la sécurité civile (D.S.C.) dans le cadre d'un groupe d'étude sur les scénarios d'incendie.

A partir de ces éléments, notre travail a consisté à mettre en évidence les circonstances, les conditions d'évolution des feux ayant entraîné la mort d'une ou plusieurs personnes (en excluant les feux de véhicules). Cette analyse tente de prendre en compte les points suivants :

- la destination des locaux, le type d'immeuble ;
- l'âge et l'entretien des locaux, le nombre de pièces (habitation) ;
- le local d'origine du sinistre ;
- le mode d'extinction du feu ;
- les différents types de propagation observés ;
- le premier aliment du feu (lorsqu'il est connu) ;
- la cause du sinistre (lorsqu'elle est connue) ;
- l'âge de la victime, son sexe, ses handicaps éventuels ;
- le type de décès (asphyxié, brûlé et asphyxié) ;
- le lieu du décès...

Les paramètres retenus sont nombreux. Aussi, afin de faciliter l'exploitation des données fournies par la B.S.P.P., avons-nous créé un fichier informatique plus approprié à un trai-

tement important d'informations. Chaque feu est ainsi caractérisé d'une manière précise (son origine et ses conséquences).

Les feux que nous avons ainsi mis en mémoire sont au nombre de 300 environ et se répartissent de la manière suivante :

1977 : 47 sinistres
1978 : 66 sinistres
1979 : 58 sinistres
1980 : 61 sinistres
1981 : 61 sinistres

Certains de ces sinistres ont entraîné des décès multiples. Il est certain que ces chiffres ne sont pas absolument suffisants pour assurer une exploitation statistique exhaustive. Néanmoins, nous ne pouvons que nous féliciter de la création de ce fichier et remercier le Général Coupez d'avoir bien voulu mettre à notre disposition ces informations.

Précisons que notre démarche n'est pas originale, puisque de nombreux organismes d'études et de recherches sur les problèmes liés au feu ont, à l'étranger (U.S.A., Japon, ...), de façon similaire, tenté d'identifier plus précisément les circonstances, les raisons des sinistres à issue fatale ainsi que les types de victimes.

Nous devons également ajouter que ce travail se limite à la tentative de mieux comprendre ce que cachent les statistiques brutes, car un nombre de victimes par an, s'il donne une estimation de valeur globale, ne permet pas de faire évoluer l'approche de la sécurité en général, ni les règlements, les produits, matériaux ou modes de construction, ni d'éduquer dans un but préventif le grand public qui en a pourtant un si grand besoin. Et ceci, faute de percevoir exactement quels sont les bâtiments ou les personnes les plus exposés, et par conséquent sur quoi ou qui il est essentiel de porter la priorité de nos efforts. J'ai

moi-même toujours été surpris qu'on augmente la pression réglementaire dans les bâtiments neufs (augmentant ainsi leur coût) par référence à des sinistres et à leurs conséquences dans des bâtiments anciens où l'architecture et les modes de construction étaient tout à fait différents. Il faut bien sûr éviter le « n'importe quoi mais trop de zèle nuit toujours ! »

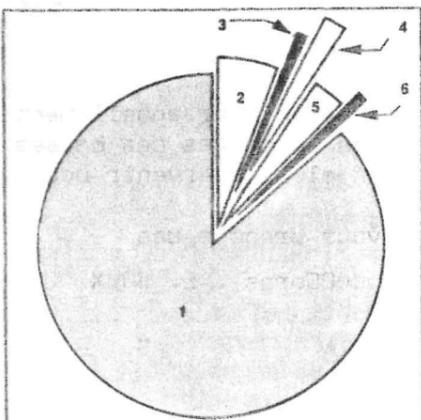
Une dernière remarque : il sera hardi d'extrapoler les chiffres présentés ici (pour la région parisienne) à l'ensemble de la France, car le parc immobilier de Paris et de sa région est très particulier (beaucoup de bâtiments d'habitation 3^e famille) et la population concernée a également des caractéristiques difficilement transposables en province.

Le feu et les types de locaux

• La répartition par type d'occupation ne surprendra personne. La figure montre que les gens qui meurent des suites d'un incendie sont victimes de feu surtout chez elles, rarement au travail (bureaux ou industries) et que la part réservée aux établissements recevant du public reste faible. Les décès dans ces établissements se produisant généralement dans des locaux de 5^e catégorie recevant peu de personnes (80 % des cas).

En ce qui concerne l'habitation, la répartition des feux par famille et fonction de la hauteur du bâtiment n'apporte pas d'information particulièrement intéressante. Le nombre de morts est, semble-t-il, proportionnel au parc immobilier correspondant de la région parisienne.

• En ce qui concerne l'âge et l'entretien des locaux sinistrés, il sera possible que par rapport au parc immobilier correspondant il y ait peu



- 1 - habitation : 84,70 %
- 2 - autres : 6,12 % (tous les feux hors bâtiments : véhicules...)
- 3 - industrie : 0,68 %
- 4 - bureaux : 1,36 %
- 5 - E.R.P. : 6,80 %
- 6 - I.G.H. : 0,34 %

Fig. 1. — Répartition des feux par type de locaux.

de décès dans les locaux des bâtiments d'aspect moderne. Pour les autres types de bâtiment, il n'est pas du tout sûr qu'un bâtiment d'aspect vétuste soit en lui-même beaucoup plus dangereux (à mode d'occupation sensiblement égal) qu'un bâtiment de même type entretenu. Le fait (nous le verrons par la suite) que la proportion de victimes décédées hors du local ou de la zone sinistrée (appartement) reste faible dans tous les cas, semble le prouver. L'influence néfaste éventuelle du bâtiment se trouve ainsi paradoxalement réduite. Par contre, la probabilité de survenance de feux est sans doute accrue dans les bâtiments vétustes, ce qui explique un pourcentage qui semble en proportion supérieure au parc immobilier correspondant.

Ces remarques sont faites à partir d'estimations très grossières du parc immobilier correspondant à chaque cas. Des éléments plus précis seraient nécessaires ; mais il faut avouer que, là aussi, les informations de ce type sont rares, ou si elles existent, ne correspondent pas au classement habituel adopté en « sécurité incendie » dans les règlements officiels.

Heure d'appel

La répartition des heures d'appel est a priori aléatoire, on notera qu'il existe néanmoins (pour les feux ayant entraîné le décès) trois points : vers le milieu de la nuit (4 heures), le matin

(8 heures) et enfin vers la fin de la soirée.

Une remarque : l'heure du décès peut être antérieure de plusieurs heures à l'heure d'appel des secours dans les cas où il y a eu auto-extinction du feu. On observe ainsi un nombre de cas significatifs de feux survenant la nuit, suivis d'une auto-extinction où le sinistre est découvert dans la matinée par les voisins attirés par une odeur de brûlé.

Les victimes

• **La répartition par âge des victimes** est donnée dans la figure 2. Il y a un pourcentage de décès par tranche d'âge parfois très différent.

Entre 0 et 10 ans, le pourcentage de décès, 13,85 % des cas, est anormalement élevé par rapport à la population correspondante ; dans une analyse plus fine, on observe que la probabilité de décès semble plus grande entre 1 et 3 ans.

Entre 10 et 20 ans, par contre, dans cette tranche d'âge, le nombre de décès est très faible (2,24 %) et encore plus faible par rapport à la population correspondante.

Entre 20 et 70 ans, les chiffres sont d'autant plus faibles que la victime est âgée. En fonction des populations correspondantes, le risque semble légèrement plus grand pour la tranche d'âge 20/30 ans.

Au-delà de 70 ans, le pourcentage est anormalement élevé, en particulier si l'on se rapporte à la population correspondante. Les personnes âgées sont particulièrement exposées, sans doute essentiellement par leur manque de mobilité et aussi parce qu'elles com-

mettent de nombreuses imprudences involontaires génératrices de sinistres graves, aux conséquences souvent fatales (feu de vêtements, fausse manœuvre sur combustibles liquides...).

• **La répartition entre sexes** est parfaitement égale, on notera néanmoins que le pourcentage de suicides (par le gaz suivi d'explosion et/ou de feu, ou le feu seul) est beaucoup plus grand chez les femmes (87,5 % des cas de suicides).

• **Quant au lieu du décès**, on remarque immédiatement que le décès des victimes a généralement lieu dans l'espace où est né le sinistre (environ 85 % des cas). En effet, la plupart des décès sont observés soit dans le local sinistré lui-même (environ 55 % des cas), soit dans une des pièces d'un appartement ou d'un groupement de locaux dont les pièces communiquent entre elles par des portes ouvertes (environ 28 % des cas).

On notera que les décès hors local sont beaucoup plus rares. Seulement 15 % des cas, dont environ le quart sont en fait dus à des défenestrations à la suite d'un feu qui ne présentait pas toujours un danger direct et immédiat pour la victime.

• **Handicaps** : le pourcentage de victimes handicapées (18,4 %), généralement des membres inférieurs avec mobilité nulle, réduite ou très faible (il s'agit le plus souvent de personnes âgées de plus de 85 ou 90 ans) est considérablement élevé, bien supérieur au pourcentage d'handicapés dans la population. Dans la plupart des cas enregistrés, la victime est décédée dans le local ou la zone sinistrée(e) — ceci représente 96 % des cas — car elle n'a pu échapper au développement parfois rapide du feu, ni prévenir les secours ou les voisins.

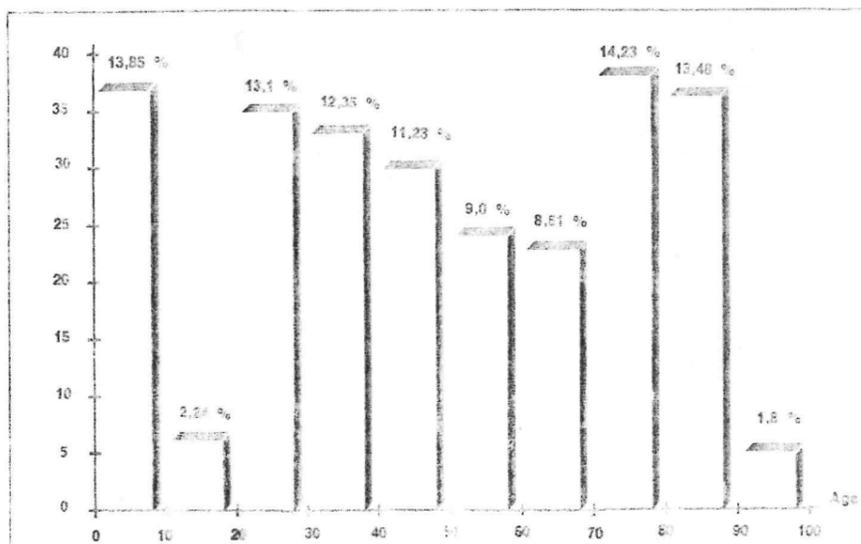


Fig. 2. — Nombre de victimes par tranche d'âge fictive : B.S.P.P. sur les années 77, 78, 79, 80, 81 ; dans dix sinistres l'âge de la victime était inconnu.

• **Extinction du feu** : le feu a été éteint dans 91 % des cas par les sapeurs-pompiers. Il y a eu auto-extinction dans 8 % des sinistres. Dans ce cas, il faut distinguer les feux de vêtements et les autres, où seuls quelques dm² de combustible (en général éléments mobiliers : fauteuils, sofa, matelas) ont été touchés.

Exploitation des données

En tenant compte du lieu de décès, selon que la victime est morte dans le local sinistré, dans la zone sinistrée, en dehors du local sinistré, on peut chercher à affiner les informations concernant l'heure d'appel, le type de décès (asphyxié, brûlé et asphyxié, ...), la victime, le mode d'extinction du feu.

• **Le nombre de décès la nuit** (entre 23 h et 6 h du matin) dans la zone sinistrée (48,3 %) semble plus important que la moyenne des décès la nuit (30 %).

• **Les types de décès** (voir figure 7) peuvent être classifiés de la manière suivante :

— dans le local sinistré, les victimes meurent essentiellement asphyxiées puis brûlées ;

— dans la zone sinistrée, ce type de décès est moins fréquent, la part de victime seulement asphyxiée augmente (environ 40 %) ;

— dans le cas du décès hors local, on notera les parts très grossièrement égales de décès : victime asphyxiée (27,5 %), victime asphyxiée et brûlée (35 %), victime s'étant jetée dans le vide (25 %).

Plus de décès dans les habitations que dans les lieux de travail

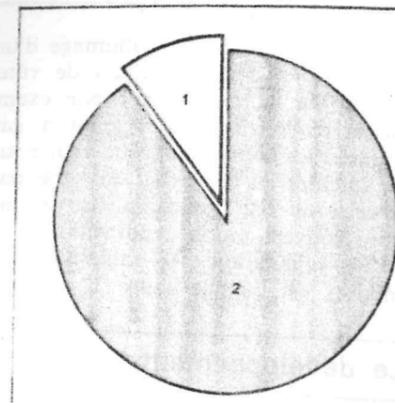


Fig. 5. — Anomalies.

Contrairement à l'idée générale reçue, une part importante des victimes décédées dans la zone sinistrée (mais hors du local d'origine) meurent sans doute d'abord asphyxiées puis sont brûlées, ce qui veut dire que dans ce cas, la propagation des fumées et du feu est générale à l'ensemble de l'appartement.

• **Les victimes handicapées** (voir figure 8) meurent généralement très près du foyer d'origine, dans le local ou la zone sinistrée, le nombre de victimes handicapées décédant en dehors du local sinistré est faible (5 %). Les personnes handicapées sont très exposées aux dangers présentés par le feu.

• **Les cas de propagation du feu et des fumées** (voir figure 9) peuvent

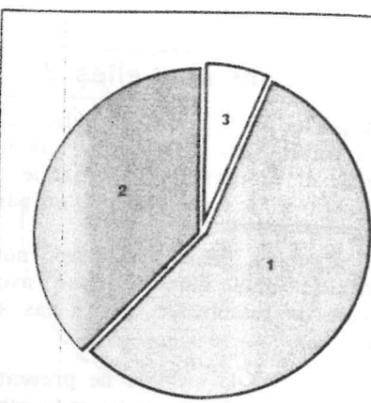


Fig. 6. — Nature des anomalies constructives.

être également étudiés selon le lieu du décès ; on notera que les feux où il y a eu propagation sont très importants (compris entre 60 et 80 % selon les cas).

• **Les cas d'auto-extinction du feu** (voir figure 10) sont rares. La victime est retrouvée le plus souvent près du foyer initial. On observe peu de cas d'auto-extinction (5 %) lorsque la victime est retrouvée en dehors du local d'origine. Néanmoins, ceci est la preuve que même les petits feux peuvent avoir des conséquences fatales même loin du foyer d'origine, aussi réduit soit-il : une fois de plus, de propagations de fumées et gaz chaud même en très faible quantité apparaissent manifestement très dangereuses

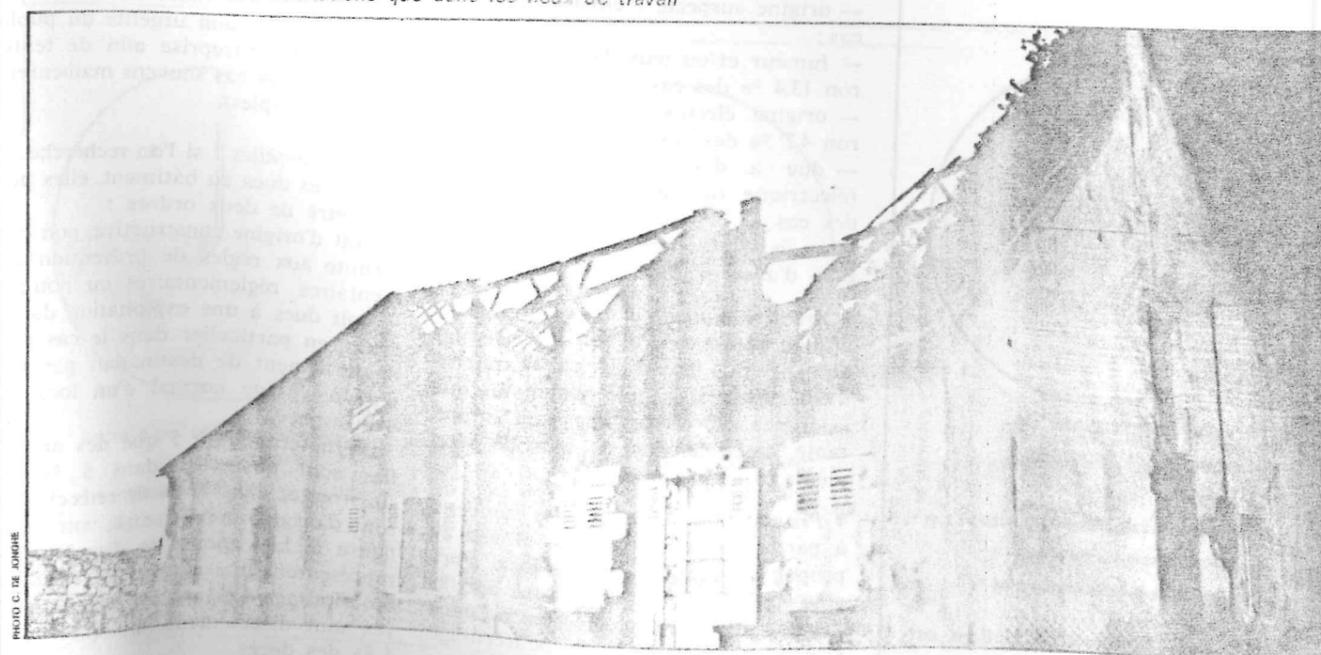


PHOTO G. JONHIE

De quoi meurent-elles ?

Apporter une réponse à cette question serait sans doute à la fois une erreur et prétentieux, car chaque cas apparaît à la fois complexe et particulier.

Néanmoins, afin d'éclairer notre réflexion plus globale, nous avons décidé de retenir les quatre cas suivants :

• **Asphyxie** : la victime ne présentait pas de traces de brûlures sur le corps.

• **Asphyxie et brûlure** : la victime présentait des traces de brûlures partielles ou totales, on ne presume pas du mode de décès bien qu'a priori le plus probable soit dû au fait que la victime ait été asphyxiée, puis brûlée par suite du développement du feu (sauf pour les feux de vêtements où la brûlure est immédiate et la propagation du feu dans ce cas très rare).

• **Saut dans le vide** : la victime peut s'être jetée dans le vide, soit parce que le feu s'est développé rapidement, soit parce qu'elle était sous l'emprise de la peur, de la panique ou de la boisson sans être réellement menacée par le feu ou même les fumées, soit parce qu'elle présentait des troubles mentaux et/ou n'avait pas tout son jugement.

• **Décès sans rapport direct avec le sinistre** : il semble que quelques cas de décès de personnes âgées ne relèvent pas directement du feu, mais plus simplement d'une mort naturelle qui a eu, à l'inverse, pour conséquence de favoriser la naissance d'un

foyer, ou de permettre l'allumage d'un combustible (comme un feu de vêtements), la victime s'étant par exemple écroulée sur son réchaud à gaz allumé... La même remarque vaut pour les suicides au gaz ayant entraîné par la suite un feu (explosion), la victime étant souvent morte auparavant.

Une répartition des différents cas énoncés est donnée figure 3.

Le développement du feu

• **Local d'origine** : dans une part importante de cas — voir figure 4 — on ne connaît pas le local d'origine du sinistre (environ 23 % des cas). Par contre, dans 56 % des cas, le local d'origine est une chambre au sein d'un appartement, ou un local unique à usage d'habitation. On notera que les cas où le local d'origine du feu est un séjour ou une cuisine, ne représente pas plus de 15 %.

D'une manière générale, l'impact du feu est d'autant plus grand que le nombre de pièces (ou locaux) ouvertes et communicantes est réduit. Les cas de décès dans les appartements de 4 ou 5 pièces sont très rares, alors qu'ils sont plus fréquents dans les chambres de bonne, studios et deux pièces.

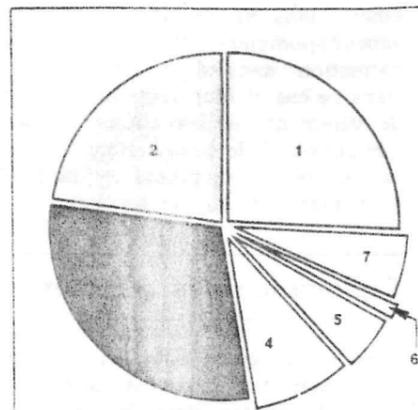
• **Causes** : malheureusement pour nous, le pourcentage de cas où la cause du sinistre est mal connue est trop élevée. On retiendra néanmoins les chiffres suivants, qui nous paraissent fiables :

- suicides : environ 3,5 % des cas ;
- homicides (déguisés en incendie accidentel ou par le feu) : environ 4 % des cas ;
- origine suspecte : environ 7 % des cas ;
- fumeur et/ou jeux d'enfants : environ 13,4 % des cas ;
- origine électrique certaine : environ 4,7 % des cas ;
- due à des chauffages d'appoint (électrique ou gaz) : environ 10 % des cas.

Pour le reste, nous nous garderons bien d'avancer d'autres chiffres.

• **Premier aliment du feu** : Dans une grande partie des rapports, le premier aliment du feu n'est pas explicitement décrit, il semble néanmoins que la literie représente une part importante, la proportion de feux de vêtements nous paraît élevée.

• **Propagation du feu et des fumées** : à partir du point d'origine, il y a eu propagation du feu dans le local d'origine dans 92 % des cas. Dans 55,5 % des cas, il y a eu effet de feu à l'extérieur du local sinistré. Ce pourcentage se répartit comme suit :



- 1 - local unique (studios) : 26 %
- 2 - inconnus : 22,38 %
- 3 - chambre : 30,32 %
- 4 - séjour/salon : 3,66 %
- 5 - cuisine : 6,14 %
- 6 - cave : 1,08 %
- 7 - autres : 5,42 %

Fig. 4. — Local d'origine du sinistre ayant entraîné le décès.

- propagation des fumées seules : 32 % des cas ;
- propagation des fumées et du feu : 23,5 % des cas.

En ce qui concerne l'escalier, l'envahissement par les fumées seules est plus rare (3,6 % des cas) ; en fait, la propagation des fumées peut se traduire également par une propagation du feu (8,33 % des cas). Ceci est souvent dû au comportement des occupants fuyant leur appartement en feu en laissant la porte ouverte, les victimes sont alors trouvées dans les étages supérieurs (hors du local sinistré). Une éducation urgente du public devrait être entreprise afin de tenter de réduire ces cas souvent malheureux (décès multiples).

• **Les anomalies** : si l'on recherche les anomalies dues au bâtiment, elles peuvent être de deux ordres :

- soit d'origine constructive, non conformité aux règles de prévention élémentaires, réglementaires ou non ;
- soit dues à une exploitation dangereuse, en particulier dans le cas d'un détournement de destination par rapport à l'usage normal d'un local ou d'un espace.

On notera figure 5 que des anomalies sont observées dans 8 % des sinistres et dans 73 % de ceux-ci, elles sont d'origine constructive, voir détail figure 6. Les anomalies d'exploitation représentent une cause faible de décès des victimes. Les anomalies constructives sont directement impliquées dans 4 % des décès.

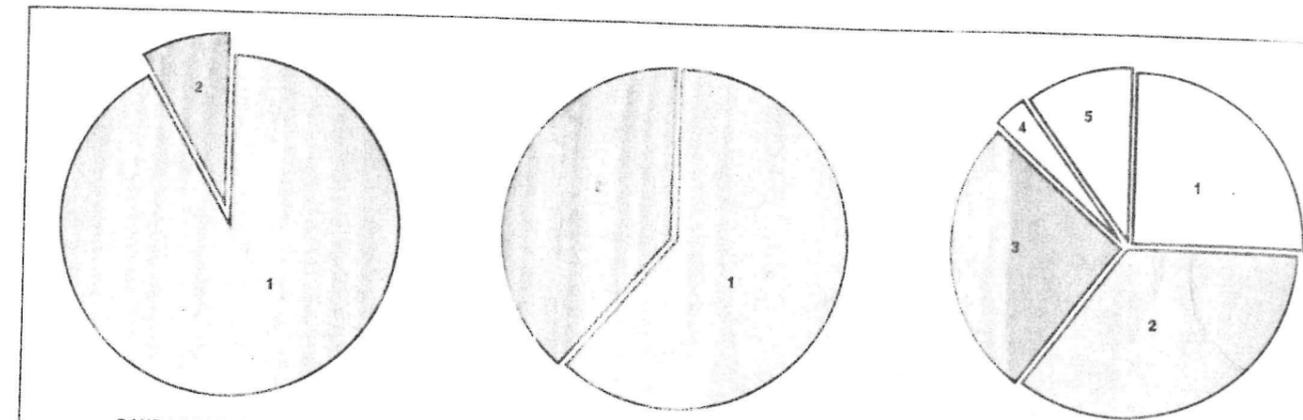


Fig. 7. — Cause du décès en fonction du lieu de décès.

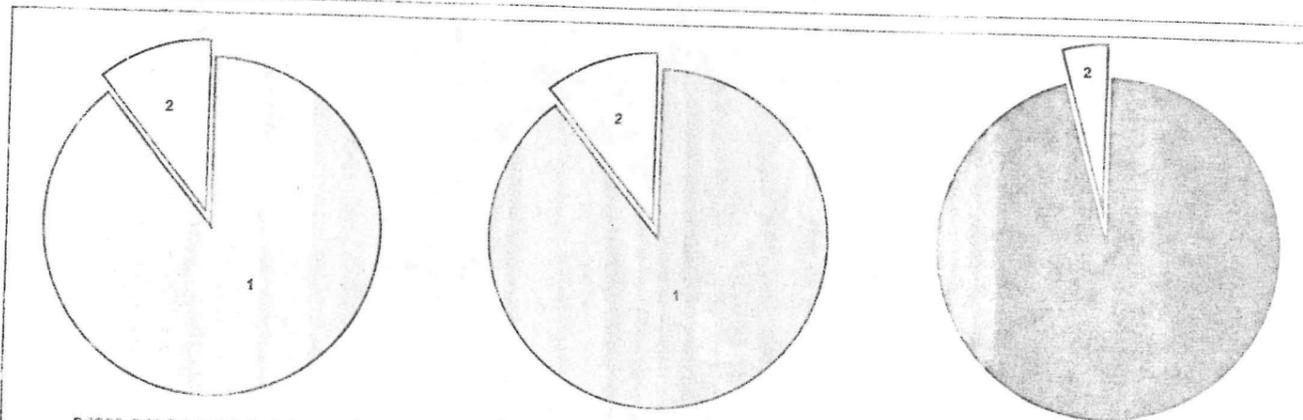


Fig. 8. — Pourcentage de personnes handicapées suivant le lieu de décès.

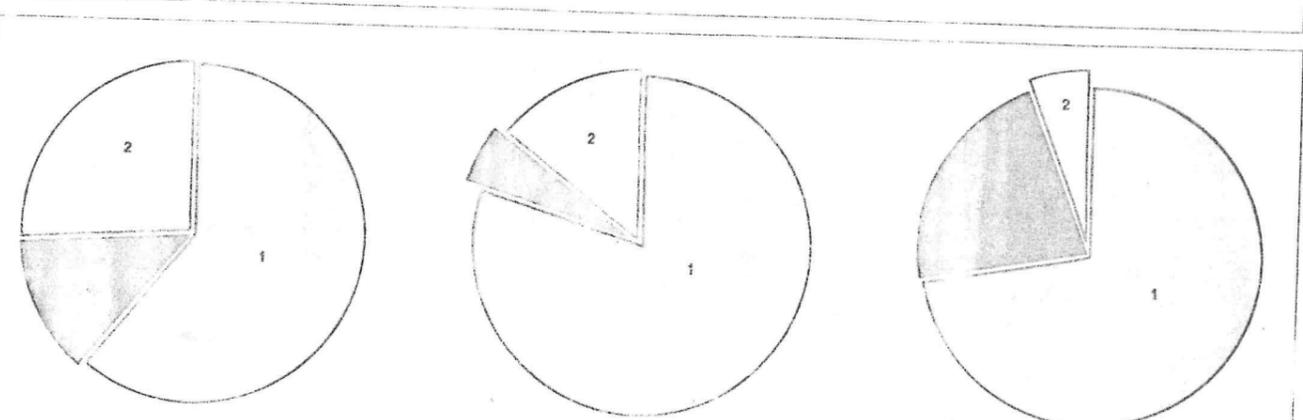
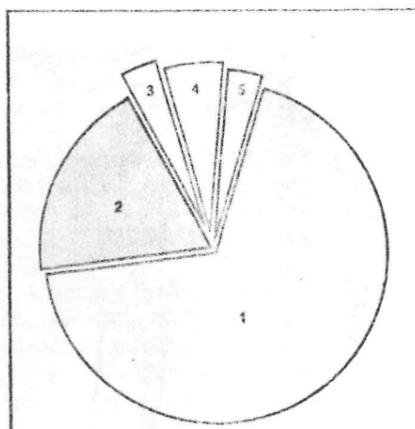
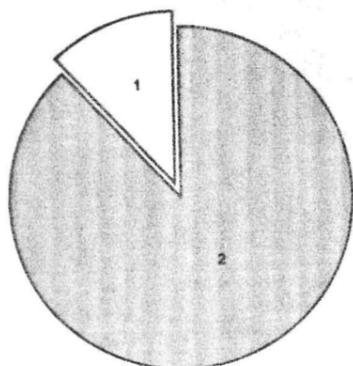


Fig. 9. — Propagation du feu et des fumées en fonction des lieux.



- 1 - brûlée et asphyxiée : 60,67 %
- 2 - asphyxiée : 19,85 %
- 3 - décès sans rapport avec le sinistre : 1,41 %
- 4 - cause inconnue : 5,41 %
- 5 - s'est jetée dans le vide : 3,64 %

Fig. 3. — Comment la victime est morte.



1 - auto-extinction : 12 %
2 - éteint par les secours : 88 %

Fig. 10. — Pourcentage de feux s'étant éteints d'eux-mêmes dans le local sinistré.

Ce qui reste à faire

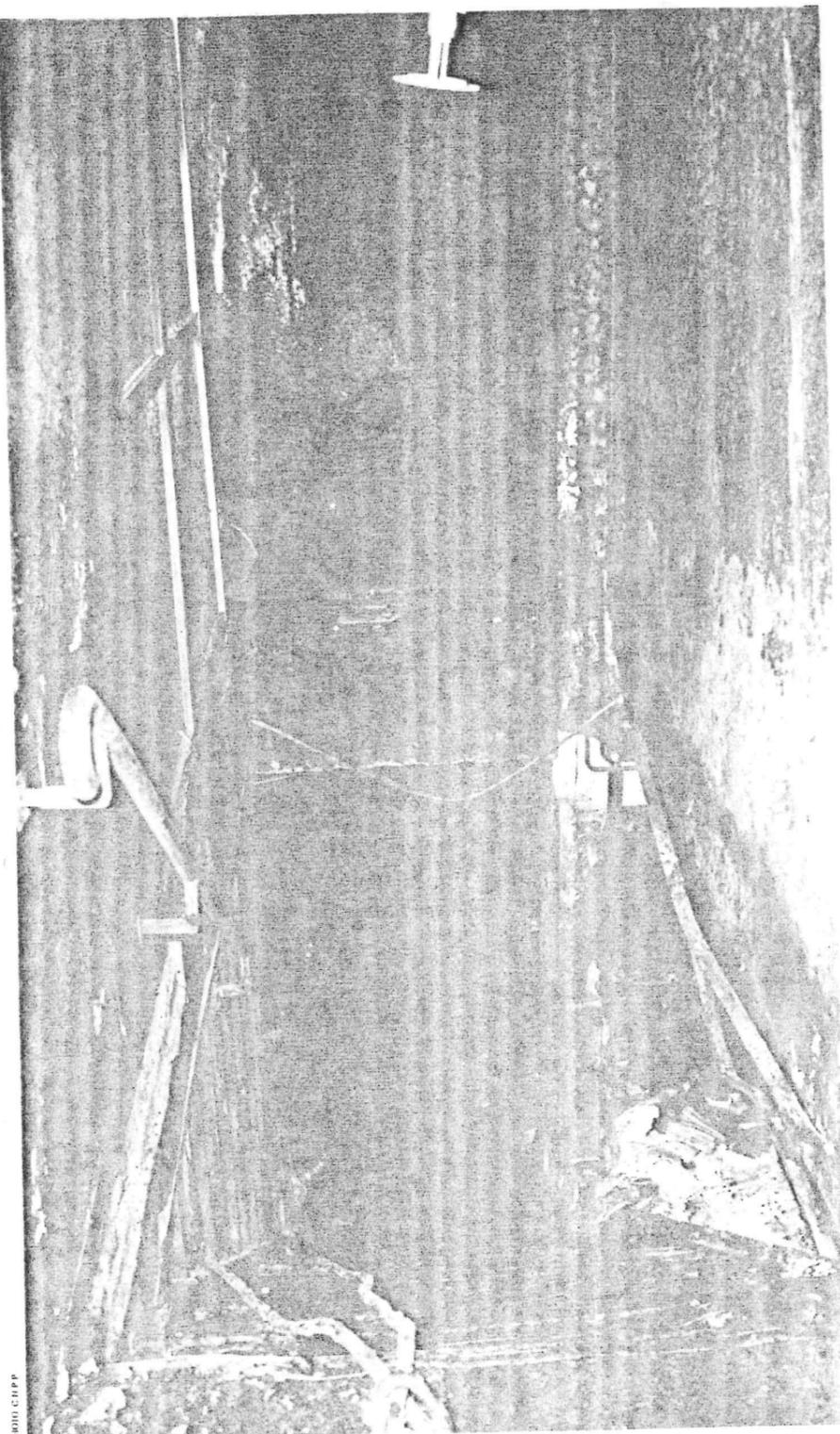
Bien que cette analyse soit limitée à la région parisienne, elle peut permettre, à travers les données recueillies par la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris de définir des priorités d'actions dans le domaine de la prévention et de la protection contre l'incendie.

Tous ces chiffres nous montrent que la proportion de décès dus à un enchaînement d'événements difficilement contrôlables sans un investissement financier considérable est de l'ordre de 60 %. Pour ces cas, aucune action de prévention, aussi poussée fût-elle, n'aurait, semble-t-il, permis d'en éviter l'issue fatale. C'est la part de ce qui semble irréductible dans les statistiques.

Par contre, les 40 % restant, soit environ 120 décès, auraient pu être évités. Comment ? Nous voyons trois axes d'actions possibles :

— La plupart des décès ayant pour origine l'habitation et en particulier les feux de chambre et de studio, il semble important d'être sensible à cette réalité et de porter plus d'attention aux éléments mobiliers et marchandises introduits dans ces pièces (matelas, sièges, mobilier lui-même).
— Une éducation urgente serait à faire ; sur un geste simple, en cas de feu, quitter son appartement en fermant la porte, aurait évité des décès souvent multiples.

— Les défauts de construction des bâtiments semblent beaucoup moins fautifs que ne le laissent entendre certains. Cesser de faire proliférer les textes réglementaires concernant le bâtiment (le contenant) serait envisageable ! Intéressons-nous au contenu. Ce qui est le plus réglementé (E.R.P.)



La propagation du feu dans les escaliers dépend du comportement des occupants

semble donner satisfaction ; restons-en là ! Mieux, des allègements raisonnables, si utiles en ces temps difficiles, sont encore possibles, en particulier dans le domaine de la résistance au feu. De telles mesures n'excluraient pas un renforcement du compartimentage sur le plan de la limitation de la propagation des fumées.

Enfin, il serait intéressant que de telles enquêtes soient étendues à

l'habitat rural et également à d'autres villes de France, moyennes et petites. Chacun y trouvera alors son intérêt, et une source de renseignements utiles pour la prévention.

D. Cluzel.

(1) Colloque organisé par la Sécurité civile à Nainville-les-Roches les 9 et 10 novembre 1983.

- 4 févrierConcours de tarot.....A.S. FOOTBALL.
- II févrierSoirée " Magie ".....COOP.SCOLAIRE.
- 18 févrierRepas Choucroute.....A.S. CHENEBIER.
- 10 marsBal Masqué.....CHENEBIER ANIMATION
- 7 avrilBal des jeunes.....Commission des FETES
- 28-29 avrilConcours de Quilles.....Parents d'Elèves.
- 31 maiTournoi Minimes.....A.S. CHENEBIER.
- 3 juinTournoi Seniors.....A.S. CHENEBIER.
- 9-10 juinKermesse des Ecoles.....
- 23 juinFeux de la Saint-Jean.....Associations Réunies.
- 1er juillet.....Vente Paroissiale.....A. CULTUELLE.
- 7 et 8 juillet...Excursion " CHATEAUX DE LA LOIRE"..COOP-SCOLAIRE
- 13 juilletSoirée Dansante.....Amicale SAPEURS-POMPIERS.
- 14-15 juillet....Jeu de Quilles.....A.S. CHENEBIER
Tournoi Vétérans.
- 4-5-6 août.....FETE DU VILLAGE
repas-Bal.....Amicale des SAPEURS
POMPIERS.
- 13 octobre.....Concours de Tarots.....A.C.C.A.
- 17 novembre.....Repas Dansant.....ANCIENS-COMBATTANTS
- 1er décembre.....Concours de Tarots.....CHENEBIER-ANIMATION
- 9 décembre.....Goûter des Anciens.....
- 31 décembreRéveillon St SYLVESTRE.....CHENEBIER-ANIMATION